


Service du développement économique et
du développement urbain
Direction de l'habitation
Cabinet du directeur
Tél. : 2-3882 \ Téléc. : 2-3883

DESTINATAIRE Madame Lise Cormier
 Directrice
 Direction des parcs et espaces verts
 2053, avenue Jeanne-d'Arc, bureau 3.110

EXPÉDITEUR : Denis Quirion 
 Directeur

DATE Le 22 janvier 2002

OBJET : Projet de logements sociaux et d'un centre pour la petite enfance
sur le terrain municipal situé entre les rues d'Anvers et Liège, à
l'ouest de la voie ferrée du CP, dans le quartier Parc Extension

Le Comité d'Action de Parc Extension (CAPE) s'est adressé au bureau du Maire de Montréal pour obtenir un engagement de la Ville qui permettrait la réalisation d'une coopérative d'habitation et d'un centre pour la petite enfance sur le terrain municipal mentionné en objet (comptes fonciers 58647160 et 58647155). Cette demande nous a par la suite été transmise pour analyse et suivi.

La partie sud de ce terrain (compte foncier 58647160) correspond à l'emplacement 11-1-2 de la banque de terrains de l'Opération Habiter Montréal; elle est zonée résidentielle (H.2-4). Quant à la partie nord, elle est zonée parc (E.1(1)).

Ce terrain a été acquis en 1989 par la Ville suite à une demande de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et devait permettre la construction d'un projet de HLM comprenant une trentaine d'unités de logement. On devait aussi y relocaliser le jardin communautaire "Babylone" (situé actuellement à côté du parc Saint-Roch où un autre projet de HLM était également planifié). Toutefois, suite à l'abandon des programmes gouvernementaux relatifs à la construction d'habitation à loyer modique, la construction de ces deux HLM n'a pu être réalisée comme prévue et ce terrain maintenant convoité par le CAPE n'est utilisé que partiellement et temporairement (une partie de l'emplacement 11-1-2 est vacante alors que le reste du terrain est loué à l'entreprise A & O. Gendron inc à des fins d'entreposage d'équipement servant au déneigement).

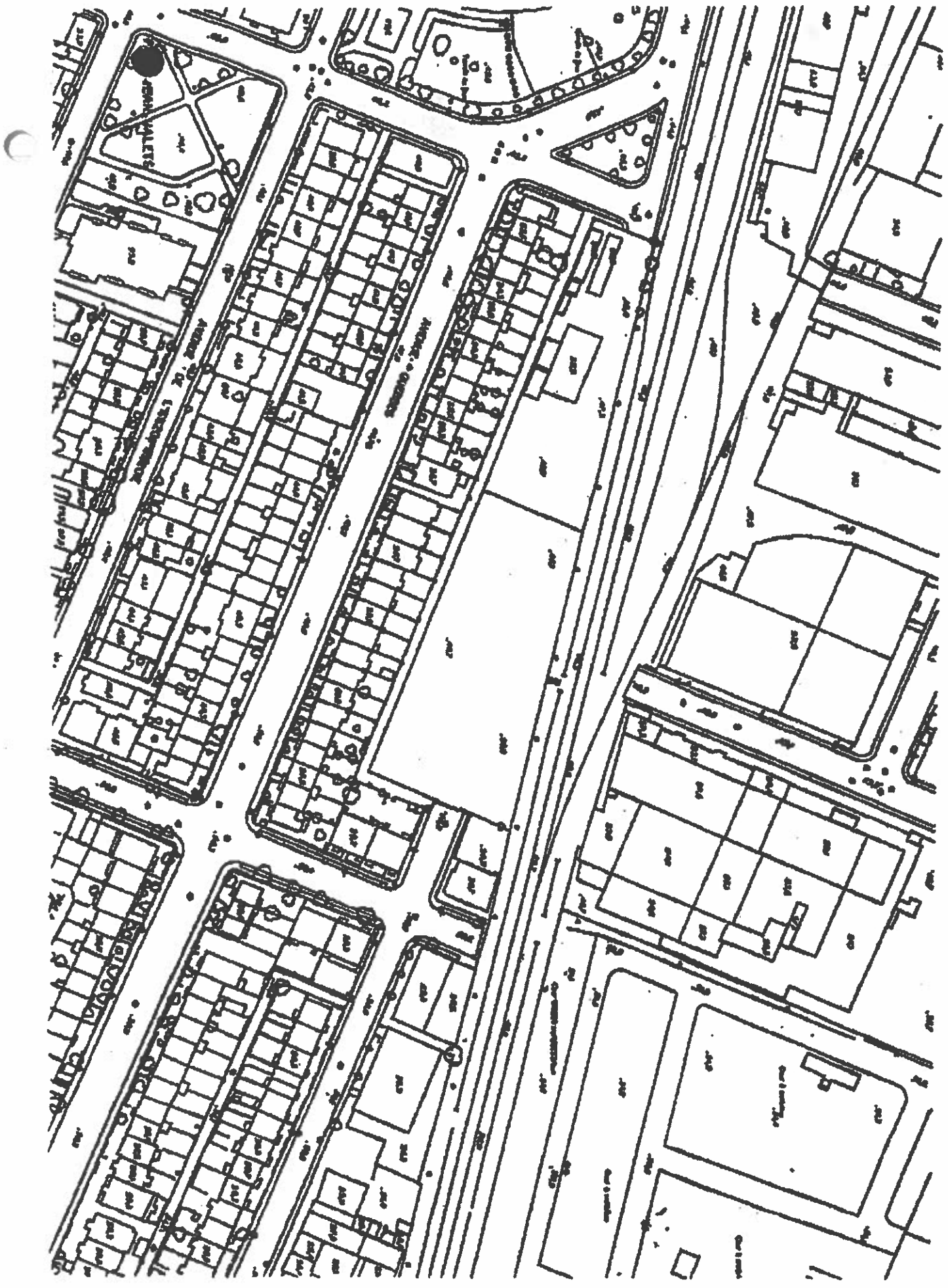
En l'absence de projet de construction résidentielle sur l'emplacement 11-1-2 depuis plusieurs années, l'ancien maire de Montréal, monsieur Pierre Bourque, lors d'une visite de quartier en juillet 1999, avait mandaté le Service des parcs, jardins et espaces verts de verser, à des fins de parc, cet emplacement. À ce jour, une demande de préparation de plans d'arpentage a été formulée pour identifier la parcelle de terrain en question, mais aucune recommandation aux autorités municipales décisionnelles n'a été formulée pour confirmer ladite vocation des lieux à des fins de parcs.

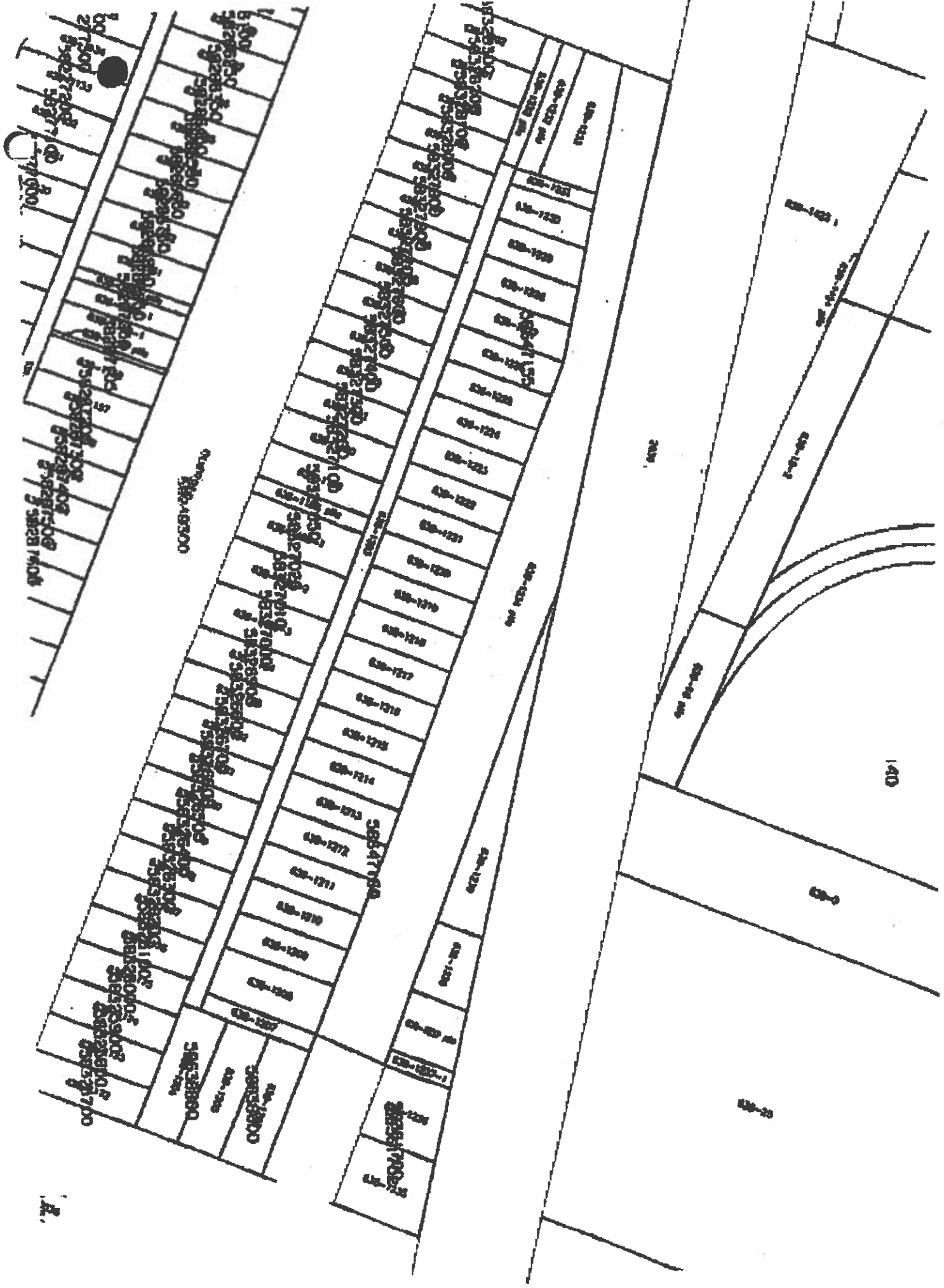
Nous avons récemment discuté avec le responsable du dossier à la Division de la gestion des parcs, monsieur Gaétan Michaud, qui nous a verbalement formulé un avis favorable au projet de développement du CAPE. Compte tenu des nouvelles disponibilités budgétaires favorisant la création de logements sociaux à Montréal, nous croyons que ce projet pourra se réaliser à brève échéance et nous serions favorables à sa réalisation. Toutefois, nous apprécierions avoir la position officielle de votre direction avant d'entreprendre toute démarche avec le groupe intéressé.

PT/

p.j.

c.c. M. Erik Santana
M. Michel Dupras
M. Gaétan Michaud
M. Stéphane Ricci
M. Martial Larose





100-100
 100-101
 100-102
 100-103
 100-104
 100-105
 100-106
 100-107
 100-108
 100-109
 100-110
 100-111
 100-112
 100-113
 100-114
 100-115
 100-116
 100-117
 100-118
 100-119
 100-120

100-10000

100-10000

100-10000

100-10000

100

140

Ville de Montréal

Service des parcs et des espaces verts

Cabinet de la direction

2053, avenue Jeanne-d'Arc, 3^e étage, Montréal H1W 3Z4

Téléphone : 872-1457 / Télécopieur : 872-9818

DESTINATAIRE: Monsieur Denis Quirion, directeur
Service du développement économique et
du développement urbain
Direction de l'habitation
Cabinet du directeur
303, rue Notre-Dame Est

EXPÉDITEUR: Lise Cormier
Directrice



DATE Le 13 mars 2002

OBJET: **Projet de construction de logements sociaux et d'un
centre pour la petite enfance sur le terrain municipal
situé entre les rues d'Anvers et Liège, à l'ouest de la
voie ferrée du CP, dans le quartier Parc Extension**

En réponse à votre note du 22 janvier dernier, nous vous informons qu'étant donné que la majeure partie du terrain en cause est louée depuis l'année 1994, à des fins d'entreposage d'équipement de déneigement et, quoique le secteur pourrait être bonifié d'un espace vert supplémentaire, ce terrain ne semble pas représenter d'intérêt particulier pour l'établissement d'un parc ou d'un terrain de jeux.

Notre Service n'ayant pas de projet d'investissement sur ce terrain et dans les circonstances actuelles (nouveau projet de développement social), n'a pas d'objection au projet désigné en rubrique et à l'aliénation, en tout ou en partie, du terrain municipal ci-haut désigné.

Cependant nous sommes d'avis que la direction de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension devrait être consultée quant à l'aliénation du terrain en cause ou d'une nouvelle utilisation du terrain pour les besoins de l'arrondissement.

Si de plus amples renseignements s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Préparé par Gaëtan Michaud (2-7032)

GM
MUGM *GM*

c.c. Erick Santana, directeur d'arrondissement
Michel Dupras, SRMI - courtage
Stéphane Ricci, SPEV